

COMPTE RENDU DU BUREAU DÉLIBÉRATIF
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY
SEANCE DU 18 JANVIER 2022

Date de la convocation : 12 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit janvier à dix-huit heures, le Bureau délibératif, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Pascal BARTOSIK, Odile BEGORRE-MAIRE, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Dominique GRANDIEU, Pierre JULIEN, Ludovic LEGGERI, Denis MACHADO, Jean-Jacques MAXANT, Laurent TROGRIC

Absents excusés : David BLASIUS, Sébastien POINT, Carole SALEUR

Secrétaire : Monsieur Laurent TROGRIC

1 - Ouverture d'une ligne de trésorerie

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	10	10	0	0	0

Rapporteur : Monsieur le Président

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey décide de contracter auprès du Crédit Agricole de Lorraine une ligne de trésorerie à hauteur de 2 000 000€ pour une durée de 12 mois à un taux de 0.29 %.

Monsieur BLASIUS rejoint la séance.

2 - Attribution des primes en faveur de l'habitat privé

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	11	11	0	0	0

Rapporteur : M. DOSE

En 2014, la Communauté de Communes a poursuivi l'aide à l'amélioration de l'habitat privé du Bassin de Pompey autour d'un programme défini initialement pour trois années puis prolongé à plusieurs reprises jusqu'au démarrage d'un nouveau dispositif d'aides. Ce programme dénommé « Cœur Habitat » a d'ores et déjà permis d'engager la rénovation de

plus de 490 logements depuis 2014 et se poursuit au travers de trois axes majeurs. Au travers de ce dispositif, peuvent également prétendre aux aides les travaux de ravalement de façades selon les périmètres définis dans le règlement et les travaux d'amélioration énergétique pouvant être réalisés par les propriétaires. 5 dossiers éligibles au dispositif « Cœur Habitat » et 2 dossiers éligibles au dispositif « OPAH » sont soumis pour attribution des aides.

3 - Marchés de travaux, restructuration d'un ilot Cœur de Bourg, 6, 8 rue de Custines a Malleloy – Avenants aux lots 05B, 08, 09 et 10

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	11	11	0	0	0

Rapporteur : M. DOSE

La commune de Malleloy a confié à la Société publique locale d'aménagement et d'équipement du Bassin de Pompey (SPL), dont elle était actionnaire, la réhabilitation d'un ensemble bâti situé aux n°6 et 8 rue de Custines par le biais d'une convention de marché de travaux. Au 1^{er} janvier 2021, le transfert universel de patrimoine a permis à la Communauté de Communes du Bassin de Pompey de se substituer à la SPL afin de poursuivre les missions en cours. La réception du chantier est en cours. Toutefois, afin de finaliser l'opération et dans l'optique d'optimiser la qualité d'usage, la pérennité du bâtiment et de répondre aux attentes de VIVEST, quatre avenants sont proposés. Ces avenants font suite essentiellement à des adaptations de prescriptions de fin de chantier demandées par la maîtrise d'œuvre, la maîtrise d'ouvrage et le futur propriétaire. Le montant total de ces avenants représente une plus-value de 3 138,49€ HT, soit 0.39 % d'augmentation par rapport aux marchés initial, ce qui ramène le montant total des marchés de travaux à 865 357,07€ HT.

4 - Création de branchements et réparations diverses sur ouvrages d'eau potable et d'assainissement - autorisation de signer

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	11	11	0	0	0

Rapporteur : Monsieur le Président

Une consultation a été lancée le 28/09/2021 par le Bassin de Pompey pour l'attribution d'un marché comportant 2 lots. Le premier lot est relatif à la « Création de branchements d'eau potable et/ou d'assainissement », pour leur partie publique, sur le périmètre géré par la Direction du Cycle de l'Eau. Le second lot concerne les diverses opérations de « Terrassement et réparations des ouvrages d'eau potable et d'assainissement » nécessaires au maintien de la continuité de service, en dehors et pendant les périodes d'astreinte du service. Le délai de l'accord-cadre est de 36 mois à compter de sa date de notification. A l'issue de l'analyse des offres, conformément aux critères de jugement des offres, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 11 janvier 2022, a émis un avis favorable à l'attribution des marchés dans les conditions suivantes :

- Lot n° 1 : S.V.T pour un montant estimatif de 279 826.00 € H.T
- Lot n° 2 : SADE-CGTH / VEOLIA pour un montant estimatif de 524 245.00 € H.T

Il est proposé d'attribuer les lots selon l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés avec ces attributaires.

5 - Groupement de commande pour la vente des matériaux – Avenant n°4 avec la société Suez sur l'évolution du prix des plastiques

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	11	11	0	0	0

Rapporteur : MME BEGORRE MAIRE

Par délibération n°12 du 23 novembre 2017, le Conseil Communautaire a autorisé l'adhésion du Bassin de Pompey au groupement pour la vente des matériaux, coordonné par la Métropole du Grand Nancy. Le Président a été autorisé à signer les contrats de reprise des matériaux issus de la collecte sélective dont la fin est prévue au 31 décembre 2022. La société SUEZ, qui gère la reprise des différents plastiques, nous a fait part fin 2020 de ses difficultés pour évacuer certains matériaux vers le recyclage lié à l'effondrement des commandes en lien avec la crise sanitaire et à la chute des cours des plastiques issus du pétrole. Ainsi, dans ce contexte difficile et afin de garantir l'équilibre des contrats du groupement, la société Suez a souhaité adapter les conditions économiques de reprise au 1^{er} septembre 2020 en proposant la signature d'un avenant n°2 dont les prix pourraient être revus trimestriellement. Comme au trimestre précédent, les conditions s'améliorant à compter de ce quatrième trimestre 2021, la société Suez propose la révision des prix à la hausse par la signature d'un nouvel avenant n°4. Les prix minimums du contrat restent inchangés (PET Clair : 180€/tonne et Mix PE-PP : 35€/tonne).

Le Président,



Laurent TROGRIC